

WARAA

BOONNE & HEUREUSE ANNEE 2015

Les Vainqueurs

Incendies des marchés de Lomé et de Kara
L'an 3 du drame... à qui profite le crime ?
Mme AWA Nana au service de son pays



En dehors de la médiation de la République, elle prend la tête de la commission sur les réformes politiques, institutionnelles et constitutionnelles

Hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses 15 Janvier 2015 N° 055 - Prix 250 F CFA

Manifestations de rues de l'opposition
Le MJPG s'élève contre toute entrave du processus électoral



10e anniversaire de l'ONG Aimes Afrique
Plusieurs activités au programme

Le CAP 2015 et ses alliés de plus en plus en difficulté
Les manifestations de rues des ODDH ne font plus fortune



LA COMMUNAUTE GUINEENNE ORGANISE UNE PRIERE ET UNE SENSIBILISATION SUR LA PAIX ET EBOLA

Attentat contre Charlie Hebdo à Paris
10 journalistes tués pour avoir manifesté leur liberté



Cérémonie de pose de pierre d'une cimenterie à KARA



Le Chef de l'Etat se saisit de l'occasion pour montrer le caractère républicain de l'institution qu'il incarne

Les responsables de l'Office Togolais des Recettes face à la presse



L'OTR démarre la nouvelle année avec le TEC -CEDEAO au niveau de la douane et l'introduction de la facture normalisée au niveau des impôts

Les responsables de l'Office Togolais des Recettes face à la presse L'OTR démarre la nouvelle année avec le TEC -CEDEAO au niveau de la douane et l'introduction de la facture normalisée au niveau des impôts

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) M. Henry GAPERI a présidé le lundi 12 janvier dernier une conférence de presse au siège de l'Office à Lomé. Cette rencontre avait pour objectif de présenter aux hommes de médias les traditionnels vœux de début d'année et ensuite la loi de finances 2015 ainsi que l'entrée en vigueur du Tarif Extérieur Commun de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (TEC-CEDEAO) au niveau de la Douane. Le commissaire des Douanes et Droits Indirects, M. ADEDJE Kodzo, le Commissaire des Impôts M. ADOYI Essowavana et le Commissaire des Services

Généraux ainsi que les différents directeurs de l'OTR ont assisté à cette rencontre.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le Togo, tout comme les autres pays de la CEDEAO, applique le Tarif Extérieur Commun à la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (TEC-CEDEAO). Selon les explications du commissaire des Douanes et Droits indirects, le TEC permet d'avoir une position commune par rapport à une marchandise tierce. Il booste le commerce intra-communautaire. En effet, avec le TEC-CEDEAO, les marchandises provenant de la zone CEDEAO sont moins taxées par rapport aux marchandises provenant d'autres zones.



Au niveau des impôts, l'année démarre avec l'introduction de la Facture normalisée de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA). Cette facture sera uniforme sur toute l'étendue du territoire national en ce qui concerne les transactions en biens ou les transactions en service. Les Opérateurs Econo-

miques doivent désormais s'approvisionner en factures au niveau de l'OTR au lieu d'utiliser les factures de leur choix. Au cas où une entreprise veut utiliser ses propres factures, elle doit recevoir l'autorisation de l'OTR. Dans ce cas, elle doit apposer la vignette fiscale sur ses factures pour qu'elles soient conformes avec celles que délivre

l'OTR. A entendre le Commissaire des Impôts M. ADOYI Essowavana, la facture normalisée permet d'établir un climat de confiance entre les opérateurs économiques.

Avec cette nouvelle loi, les opérateurs économiques sont tenus de verser la TVA à l'Etat. Pour le Commissaire Général de l'OTR, M. Henry GAPERI, tout opérateur économique qui ne verse pas le TVA triche les citoyens et freine alors la mobilisation des recettes. Ainsi, toute entreprise qui ne se conforme pas à la loi s'expose alors à des sanctions prévues par cette loi.

Jack NUKUNU

Quelques semaines après les JPO Le CONAPP fait le point sur le déroulement des activités

Après les activités des Journées Portes ouvertes (JPO), tenues du 16 au 19 décembre dernier dans les locaux du cen-

tre AGORA Senghor à Lomé, les responsables du CONAPP étaient lundi dernier face à la presse. L'objectif de cette ren-

contre avec les Médias, consistait à faire le point du déroulement des activités et profiter pour remercier les par-

tenaires, les bonnes volontés et surtout les panelistes qui ont de part leurs interventions rehaussé l'éclat de l'évène-

ment. Prenant la parole après le mot introductif du Secrétaire Général, le Président du CONAPP M. J. P. Agbo Ahouelete, a

Suite de la p 4

Siège : Derrière EPP Kélégougan
Tél : 90-02-52-45 / 22-35-81-95
E-mail : micheltchadja@yahoo.fr
c/s Casier N° 087. 13BP152
LOME-TOGO

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Michel Yao TCHADJA
(alias Ezi Akoma)
Cel : 90-02-52-45 / 22-32-92-57

SECRETAIRE DE REDACTION

AGBEDANOU Essivi

REDACTION

EZI Akoma
W. Maléki
Achile

INFOGRAPHISTE

Pamphile S. NUMENYA

IMPRIMERIE

Service Action
00228 22-61-35-60
Tirage : 3.000 Exemplaires
Récupéré N° 0471/29/05/13/HAAC

**Annonces et pubs :
appelez le 90-02-52-45**

**Retrouvez
votre journal
WARAA
Les Vainqueurs
chaque jeudi
dans les kiosques**

Numéros Utiles

CHU Tokoin :	22-21-25-01
CHU Campus :	22-25-77-68 22-25-47-39 22-25-78-08
Commissariat Central :	22-21-28-71
Sûreté Nationale :	22-22-21-21
Pompiers :	118 ou 22-21-67-06
Gendarmerie (Secours et assistance)	172 ou 22-22-21-39
Police secours	117

Nouvelle baisse des prix des produits pétroliers Le Gouvernement tente de soulager les populations



Mme Legezim Balouki,
Ministre du Commerce

Depuis mardi passé et d'après un décret pris en conseil des ministre, les prix des produits pétroliers ont connu une nouvelle baisse en l'espace de deux mois. Après la première baisse intervenue en décembre dernier, les organisations de défense des consommateurs avaient jugé cette baisse insuffisante et ont entamé depuis lors une série de manifestations pour contraindre le gouvernement à faire un peu plus. D'ailleurs elles avaient appelé à un

sit-in devant le Ministère du commerce à compter d'hier mercredi. Le Gouvernement ayant vu les fluctuations sur le plan international a voulu re-

toucher le prix du litre de certains produits comme Avec cette diminution, le gouvernement doit veiller à ce que les prix des transports suivent. Car si les popula-

tions ne sentent pas dans leur vécu quotidien une amélioration substantielle, alors cette baisse n'aura servi à rien

. Lire l'arrêté et le communiqué du gouvernement.

fgfhhgffghgfg

Le Ministre du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé
Le Ministre de l'Economie et des Finances
Le Ministre des Mines et de l'Energie

COMMUNIQUÉ :

Pour compter du 13 janvier 2015, les prix de vente au détail du litre de carburant et du gaz butane sur le territoire national sont fixés en franc CFA comme suit :

- SUPER SANS PLOMB.....	580
- PETROLE LAMPANT.....	490
- GAZ-OIL.....	630
- MELANGE 2 TEMPS.....	676
- GAZ BUTANE 12,5 Kg.....	6500
- GAZ BUTANE 6 Kg.....	3120



Fait à Lomé le 12 janvier 2015

REPUBLIQUE DU TOGO
LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
LE MINISTRE DES MINES ET DE L'ÉNERGIE

ARRÊTÉ INTERMINISTRIEL, N° 004

Le ministre de l'économie et des finances
Le ministre de l'énergie et des mines
Le ministre du commerce et de l'industrie

Le présent arrêté a pour objet de fixer les prix de vente au détail des produits pétroliers et du gaz butane sur le territoire national à compter du 13 janvier 2015.

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : Pour compter du 13 janvier 2015, les prix de vente au détail des produits pétroliers et du gaz butane sur le territoire national sont fixés en franc CFA comme suit :

Super sans plomb.....	580
Pétrole lampant.....	490
GAZ-OIL.....	630
MELANGE 2 Temps.....	676
GAZ BUTANE 12,5 Kg.....	6500
GAZ BUTANE 6 Kg.....	3120

Signature of the Ministers

Article 6 : Toutes les dispositions antérieures contraires sont abrogées.

Article 7 : Le Comité de Suivi des Fluctuations des Prix des Produits Pétroliers (CSFP) est chargé de l'application du présent arrêté.

Article 8 : Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Togolaise.

Lomé, le 12 JAN 2015

Le ministre de l'économie et des finances, **SIÈNE** Adjij Ouh AVASSOR
Le ministre des mines et de l'énergie, **SIÈNE** Damirip NOUPOKOU
Le ministre du commerce et de la promotion du secteur privé, **SIÈNE** Essoufou B. LECHE BLOUKI

Pour amplification,
Le Secrétaire Général,
SIÈNE HAMANA M. BASSA

- AMPLIATIONS :
- PRÉSIDENT
- VICE-PRÉSIDENT
- MEMBRES
- SECRETARIAT
- ARCHIVES

Signature of the Secretary General

La naissance du Prophète Mohamed célébrée au Togo LA COMMUNAUTE GUINEENNE ORGANISE UNE PRIERE ET UNE SENSIBILISATION SUR LA PAIX ET EBOLA

Les musulmans du monde entier ont célébré le 3 janvier dernier, la naissance du prophète Mohamed. Dans le cadre de cette célébration, la communauté guinéenne résidant au Togo a organisé une grande prière, les musulmans à la mosquée Ridwan de Nukafu. Cette prière qui a connu la participation du président de l'Union Musulmane du Togo et plusieurs communautés de l'Afrique de l'ouest au Togo visait à implorer la grâce d'Allah pour qu'il pérennise le climat de paix au Togo.



« Nous avons organisé cette prière pour montrer à la communauté togolaise et à la communauté internationale que

l'Islam que nous prônons est une religion de paix, de cohésion et de

miséricorde. Secundo, pour prier pour que la paix règne dans notre

Suite à la p 4

Attentat contre Charlie Hebdo à Paris 10 journalistes tués pour avoir manifesté leur liberté

Plusieurs millions de français ont marché dans les rues de Paris et en Province le dimanche 10 janvier pour dénoncer l'attentat odieux contre le siège du journal satyrique Charlie Hebdo à Paris, attentat au cours duquel 10 journalistes ont trouvé la mort ainsi que 2 agents de sécurité. Au devant du cortège à Paris, il y avait le président français François Hollande entouré de plusieurs chefs d'Etat et de gouvernement dont le togolais Faure Gnassingbé.

Les auteurs de cet acte ignoble et barbare disent avoir agi pour venger le prophète Mahomet qui serait offensé en 2011 par des représentations caricaturales de sa personne par des dessinateurs de ce journal.

L'invocation du nom du prophète Mahomet pour justifier leur crime relance un débat sur le caractère violent ou non de la religion musulmane. En effet, des milliers de musulmans à travers le monde ont manifesté leur solidarité au peuple français et ont indiqué clairement que l'Islam est une religion de tolérance et qu'en aucun cas ni Allah, ni le prophète n'ont chargé personne de tuer son prochain pour les venger.

Les groupes terroristes



les kamikazes au Pakistan, au Proche-Orient, au Nigeria et partout dans le monde ont des motivations diverses qui n'ont pas forcément un lien avec des religions. Le fondamentalisme religieux n'est pas l'unique mobile de ces actes odieux. Il y a aussi des causes politiques sociales. L'extrême pauvreté, l'injustice, l'exclusion créent autant de frustrations qui finissent par rendre l'esprit de certains jeunes fragiles donc facilement manipulables pour des idéologies de tout acabit.

Nous sommes tous au troisième millénaire mais tous les habitants de la terre n'ont pas le même parcours sociologique.

On peut soutenir aujourd'hui que le monde occidental fortement industrialisé est en train de perdre certaines valeurs spiri-

tuelles. Les croyances religieuses ont cédé la place à la science et à la technologie. En occident, on admet aujourd'hui volontiers que des êtres humains de même sexe vivent en couple légitime et adopte des enfants. Mais ailleurs ces mariages homosexuels sont considérés comme des sacrilèges.

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, il est souhaitable à l'avenir que chaque homme tout en exprimant sa liberté essaie de ménager les susceptibilités des autres car les illuminés, les intégristes, les fondamentalistes, les salafistes sont encore légion dans le monde et on n'est pas à l'abri d'autres attentats encore plus sanglants.

W. Maléki

Quelques semaines après les JPO Le CONAPP fait le point sur le déroulement des activités

Suite de la p 2

d'abord tenu à souhaiter une bonne et heureuse année 2015 à tous les confrères journalistes avant de rappeler que les Journées Portes Ouvertes que le CONAPP a organisées l'année passée étaient une première dans le monde médiatique au TOGO et qu'il fallait faire tout pour pérenniser un tel événement. Il n'a pas manqué de rendre hommage aux panelistes qui ont enrichi les participants à ces JPO et qui sont estimés à 10 000

âmes. Il a ensuite remercié les partenaires comme Togocell, Asky, Akereburu and paternes, la CEET et autres pour leurs apports multiples, qui ont permis la bonne tenue de ces JPO. Justement s'agissant de ces apports des partenaires, le CONAPP a pu mobiliser une somme de 7430 000F CFA, contrairement à 25 000 000F CFA véhiculé par une certaine presse qui visiblement cherchait à intoxiquer l'opinion. Ainsi, il était important d'éclairer

cette opinion à travers les médias, rassurer les partenaires dont l'accompagnement est nécessaire pour les prochaines éditions des JPO. Le président du CONAPP a pour finir présenté toutes les excuses de son association aux uns et aux autres pour les imperfections constatées lors des JPO et compte prendre toutes les dispositions pour mieux faire les prochaines fois.

La naissance du Prophète Mohamed célébrée au Togo La communauté guinéenne organise une prière et une sensibilisation sur la paix et Ebola

Suite de la p 3

pays d'accueil le Togo et que les échéances qui arrivent dans notre pays se passent dans la paix, dans la sincérité et dans la quiétude», a indiqué El Hadj Hamadou Ourhi Bah, Président de la Communauté Guinéenne au Togo. Dans ce souci de préservation de la paix, les organisateurs ont attiré l'attention des fidèles musulmans sur les dérives des terroristes qui arborent le manteau de musulmans et menacent la paix sur le continent et dans le monde. La communauté guinéenne martèle alors que la violence n'a pas de religion. Elle est donc à condamner de toutes les forces. « Dans toute son existence, le Prophète Mahomet n'a prôné que la paix avec toutes les religions. Il avait même signé des pactes de non-

agression avec des Juifs et des autres chrétiens. Si au 21^e siècle quelqu'un nous dit qu'il fait le Jihad contre une autre religion au nom de l'Islam, il le fait à des fins personnelles », soutient El Hadj Hamadou Ourhi Bah.

La communauté Guinéenne au Togo a demandé aussi à Allah de préserver le Togo de la maladie à virus Ebola et émis le vœu qu'elle soit extirpée définitivement des pays où elle sévit toujours. Tout en espérant que ce vœu se réalise, les participants à cette prière ont été sensibilisés sur l'observance des règles d'hygiène dont le lavage des mains pour réduire les risques de contamination de la maladie.

La Rédaction

Mme AWA Nana au service de son pays En dehors de la médiation de la République, elle prend la tête de la commission sur les réformes politiques, institutionnelles et constitutionnelles

Décidément l'ancienne présidente de la cour de justice de la CEDAO (communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest), fait beaucoup parler d'elle ces derniers jours. En effet, il y a de cela quelques jours que Mme Amadou Abdou Nana AWA-Daboya fraîchement retrai-



Mme Awa Nana

tée, s'est vue confiée la médiation de la République et chargée en même

Suite à la p 6 4

Réformes Politiques et multiplication des obstacles procéduraux L'ANC bloque sciemment le processus

Le 20 novembre 2014, 25 députés de l'opposition parlementaire ont déposé sur le bureau de l'Assemblée Nationale, une proposition de loi concernant les réformes politiques. Jusqu'aujourd'hui, cette proposition de loi n'a vraiment pas évolué comme le souhaitait les togolais. Et pour cause, une partie de l'opposition, l'ANC précisément qui paradoxalement fait partie des partis ayant introduit cette loi étouffe la procédure. En effet, elle multiplie des obstacles procéduraux, des manœuvres dilatoires pour empêcher à cette loi de suivre rapidement le processus normal pour qu'elle soit votée.

Suite aux absences et aux excuses des initiateurs membres de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale pour examen, qui doivent examiner au préalable cette loi, les travaux vont effectivement démarrer le 24 décembre 2014. Au début de ces travaux, c'est le Député Adama Doe Bruce qui jette premièrement le pavé dans la

marre. Il soutient que la commission des lois dans laquelle il est le vice-président n'a pas la compétence d'étudier ce projet de loi. Il propose alors qu'il soit directement envoyé à la plénière à l'Assemblée Nationale pour examen et adoption. Et pourtant, cette même commission avait déjà examiné le projet de loi du gouvernement concernant les réformes avant son rejet à la plénière. Les députés de l'ANC se sont pourtant accrochés à leur position pour bloquer les discussions. Le président de l'Assemblée Nationale était alors obligé de recourir à la cour constitutionnelle qui a reconnu le 31 décembre 2014 la compétence de la commission des lois constitutionnelles à examiner la proposition de loi.

Les travaux ont alors repris le 5 janvier 2015. Le lendemain, l'étude de l'article 38 a démarré. Là encore, les difficultés apparaissent au niveau de l'ali-



née 2 par lequel les initiateurs proposent de renvoyer à une charte nationale sur la bonne gouvernance des ressources publiques la fixation des modalités d'application de la redistribution équitable. UNIR tout en épousant l'idée de redistribution des richesses publiques trouve que la loi de finance suffit pour résoudre ce problème. Cette divergence de points de vue crée un nouveau blocage et conduit à la mise en place d'une cellule restreinte pour rapprocher les positions. A la reprise des travaux, les représentants de l'ANC au sein de cette cellule soutiennent qu'ils n'ont pas reçu le mandat pour discuter des questions de réformes et qu'ils ne com-

prenaient pas pourquoi il fallait faire des discussions informelles alors qu'il s'agit d'une discussion publique. Ils poursuivent alors que leurs propositions sont déjà consignées dans la proposition de loi et qu'il appartenait à UNIR de leur exposer par écrit ses amendements. Cette nouvelle position des députés de l'ANC se révèle aussi être un piège. En effet, dans la pratique parlementaire sous la IV République, les amendements sont adressés à la commission et non aux initiateurs d'un projet ou d'une proposition de loi.

L'ANC se permet aussi de bloquer les discussions concernant la limitation de mandat. En effet, suite aux discussions dans la cellule, le CAR trouve que le mandat en cours constitue un premier mandat pour le chef de l'Etat en exercice et qu'il peut être candidat si les réformes sont votées, que pour un second mandat, une seule fois en 2015. Cette position est aussi partagée par l'ADDI.

UNIR pour sa part dit que la proposition de loi relative aux réformes en cours d'examen vise à définir un nouveau cadre juridique qui doit s'appliquer à tous les citoyens togolais de manière égale et sans distinction. Elle doit alors offrir les mêmes chances égales à tous si la réforme était votée. L'ANC toujours dans sa logique de maintien du flou soutient que la proposition de loi soit votée en l'état et il va revenir à la Cour Constitutionnelle d'apprécier la recevabilité des candidatures à l'élection présidentielle en application des réformes. Elle refuse d'exprimer sa position claire pour un éventuel aboutissement d'un consensus. La commission est donc obligée de suspendre ses travaux jusqu'à ce que les positions des uns et des autres évoluent. Pendant ce temps, l'ANC organise des manifestations impopulaires pour réclamer les réformes qu'elle-même prend plaisir à étouffer.

Jack NUKUNU

Le CAP 2015 et ses alliés de plus en plus en difficulté Les manifestations de rues des ODDH ne font plus fortune

Le 13 janvier passé, jour anniversaire de la prise du pouvoir par l'armée en 1963, les Organisations de Défense des Droits de l'Homme (ODDH) et les partis d'opposition membres du Combat pour l'Alternance Politique en 2015 (CAP 2015) ont organisé pour une énième fois des manifestations de rues en vue de réclamer des réformes politiques avant l'organisation de la présidentielle de 2015 au Togo.

Les togolais appelés à sortir massivement par les organisateurs de cette marche à un jour aussi symbolique n'ont pas répondu présent à cette manifestation inopportune. Environ 5.000 personnes aussi naïves que les organisateurs qui pensent que la rue est le cadre approprié pour le débat relatif aux réformes

ont battu encore le pavé. Loin de nous l'idée de minimiser le nombre de ces togolais qui expriment leur opinion dans la rue mais c'est de nous poser la question sur l'efficacité de la stratégie et la démobilisation sans cesse croissante que l'on observe autour des marches qui se banalisent chaque jour que Dieu fait sur la terre de nos aïeux. Un stratège de la politique a dit **« la rue débordante d'énergie bouillonne mais ne réfléchit pas. Seules les populistes et les anarchistes font éternellement recours à elle, ils n'ont pas la capacité de s'élever au-dessus d'elle, ils manquent le leadership nécessaire pour canaliser la**

masse autour de leurs idées réfléchies. Ils en deviennent esclaves et au lieu d'être l'ingrédient indispensable à la mayonnaise politique, ils deviennent nuisibles et se perdent dans les travers de la politique. »

Cinq mille togolais le 13 janvier 2015 dans les rues de Lomé contre plus d'un million de togolais que les organisateurs avaient annoncé lors des manifestations des 11, 12 et 13 juin 2012, avouons quand même que le désamour entre l'opposition et sa population qui aspirait à un véritable changement est consommé. Et un nostalgique de l'UFC de s'écrier « eh à notre temps ». Nous constatons tout simplement que les responsables de l'opposition, endormis par une société civile trop complaisante, sont dé-

connectés des réalités du terrain. Car les togolais dans leur immense majorité aspirent à des réformes mais ne comprennent pas la position de cette opposition qui veut écarter son adversaire avant la compétition. Si on est aussi sûr de sa popularité pourquoi ne pas la démontrer dans les urnes plutôt que de la crier dans les rues et disperser inutilement l'énergie. Le bon sens voudrait que l'on revendique les conditions de transparence de l'élection plutôt que le mode du scrutin car l'opposition a toujours affirmé sa victoire à toutes les élections que le Togo a organisées avec la constitution de 1992, révisée en 2002. Ce qui signifie que la constitution

n'est pas la véritable pomme de discorde. Les patriotes togolais doivent se mettre tous debout et dire « non » à cette pagaille politique organisée et entretenue par certains togolais qui n'ont rien à perdre au Togo car partageant plusieurs nationalités. Ces patriotes doivent aussi dire « non » aux ODDH qui ont perdu toute crédibilité aux yeux même des profanes. Car les défenseurs des droits humains au Togo n'ont jamais condamné une seule casse des feux tricolores ou la destruction des voies publiques à l'issue des manifestations, quel que soit le mobile. Cet état de chose montre que les ODDH se sont jetées un discrédit.

10e anniversaire de l'ONG Aimes Afrique

Plusieurs activités au programme

Créée le 19 janvier 1995 à Lomé, l'association internationale des médecins pour la promotion de la santé en Afrique (AIMES-AFRIQUE) est une association pour l'éducation spécialisée dans les actions humanitaires et sociales à l'endroit des populations démunies sur l'ensemble du continent africain. Sa mission principale est d'amener l'hôpital vers la population.

Pour marquer ses 10 ans d'actions AIMES-AFRIQUE a tenu à organiser une conférence de presse à son siège, conférence de presse au cours de laquelle les journalistes ont été outillés sur les actions menées depuis sa création tant sur le plan national que dans ses autres représentations.



Le thème retenu pour cette année est ce verset biblique retenu par le pape en personne : « **Soyons les yeux des aveugles et les pieds des boiteux** » job 26 : 19

Au cours de cette rencontre, le président de l'association Michel KODOM a sensibilisé les journalistes sur les deux projets lancés dans les 5 ans à venir. Il s'agit

entre autres du projet « AMIS D'AIMES-AFRIQUE » qui signifie simplement Amicale des Malades Identifiés et Soignés par AIMES-AFRIQUE. Et du projet mobilisation des ressources humaines et financières. L'objectif du premier projet est de créer un réseau de patients bénéficiaires pour une meilleure promotion de l'éducation de la

santé dans leurs milieux respectifs, et le second est de susciter de nouvelles adhésions.

Quatre axes étaient au programme, le premier abordé était la vision, la mission, les valeurs, le but de la création de l'ONG AIMES-AFRIQUE. Le deuxième était centré sur les activités réalisées depuis sa genèse, l'évolution et les perspectives sans oublier les difficultés rencontrées. Le troisième axe abordé était le programme de l'activité inscrite dans l'agenda des manifestations des 10 ans d'anniversaire qui notera la présence de 10 présidents des représentations d'AIMES-AFRIQUE. Le dernier point inscrit a été l'appel à la mobilisation des fonds pour l'opération du

nourrisson KOLANI Nata qui souffre d'une malformation congénitale grave à la tête appelée méningo-encéphalocèle. Pour cette année 2015 AIME-AFRIQUE à l'intention de réaliser 2500 interventions chirurgicales gratuites aux paysans vivant sans soutien en milieu rural d'Afrique et la prise en charge de 2.500.000 patients en consultations médicales. L'abnégation des membres d'AIMES-AFRIQUE les oblige à faire de l'innovation un moyen de motivation qui les pousse inexorablement vers un engagement pour une solidarité sans faille en faveur des populations vulnérables en Afrique.

Hubertine AKOVI

Mme AWA Nana au service de son pays

En dehors de la médiation de la République, elle prend la tête de la commission sur les réformes politiques, institutionnelles et constitutionnelles

Suite de la p 4

temps de la mise en œuvre des recommandations de la CVJR. Elle n'a pas encore pris fonction quand le 09 janvier passé, le Chef de l'Etat l'a nommée par décret Présidente de la commission de réflexion sur les réformes. Il faut rappeler que cette commission a été annoncée par le Président Faure Gnassingbé dans son adresse à la nation le 31 décembre 2014. Lire le communiqué.

COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT

Le Président de la République, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, après consultation avec le Premier ministre et l'ensemble des présidents des institutions de la République, a signé ce jour, 9 janvier 2015, un décret instituant une Commission de réflexion sur les réformes politiques, institutionnelles et constitutionnelles au Togo.

Annoncée par le Chef de l'Etat dans son message à la nation du 31 décembre N° 55 - Mercredi 15 Janvier - 2015

bre 2014, cette commission dont la création est préconisée par la huitième recommandation du Rapport de la Commission Vérité Justice et Réconciliation, est présidée par Madame Amadou Abdou-Nana Awa-Daboya, nommée ce jour vendredi 9 janvier 2015, par décret du Président de la République.

Cette Commission aura pour principale mission de proposer dans les meilleurs délais un texte de réforme politique, institutionnelle et cons-

titutionnelle qui tient compte de notre histoire, reflète nos réalités et répond aux aspirations les plus profondes du peuple togolais. Elle contribuera à insuffler une nouvelle dynamique au processus de réformes politiques, institutionnelles et constitutionnelles.

La commission sera composée d'historiens, de personnalités politiques, de juristes, de sociologues et de représentants de la société civile dont l'expérience, la compétence et la connaissance profonde du Togo, seront mises à contribution pour parachever les réformes politiques, institutionnelles et constitutionnelles.

Haut magistrat, Médiateur de la République et

ancienne présidente de la Cour de justice de la CEDEAO, Madame Amadou Abdou-Nana Awa-Daboya aura la responsabilité de diriger les travaux de cette commission dont la nature et la composition sont propices à une réflexion en profondeur sur le choix des mécanismes et des institutions qui sont aujourd'hui les mieux adaptés à notre pays, compte tenu de son parcours, de ses réalités et de ses aspirations.

Il faut souligner par ailleurs, qu'en sa qualité de Présidente du Haut commissariat à la réconciliation nationale et au renforcement de l'unité nationale, Madame Amadou Abdou-Nana Awa-Daboya sera appelée conformément à ses

attributions, à veiller à la mise en œuvre du Livre blanc de la CVJR et à assurer la conduite diligente des travaux de la commission de réflexion sur les réformes politiques, institutionnelles et constitutionnelles.

A cet effet, il a été recommandé d'insister sur la nécessité de promouvoir les valeurs de coexistence pacifique ainsi qu'une participation active de tous les citoyens à la vie collective, fondée sur l'acceptation des différences et l'instauration d'un climat social et politique apaisé, nécessaire à la réconciliation nationale. Fait à Lomé le 9 janvier 2015.

Incendies des marchés de Lomé et de Kara L'an 3 du drame...à qui profite le crime ?

Il y a 3 ans des incendies ravageaient les grands marchés de Lomé et de Kara. Des milliers de commerçants ont subi des préjudices matériels et moraux considérables. L'Etat a mis des moyens pour commanditer des experts afin d'établir la cause de ces incendies. A la suite, des interpellations ont eu lieu. Des poursuites judiciaires ont été engagées contre certains concitoyens. Le procureur de la République a fait certaines sorties médiatiques pour annoncer aux togolais que l'instruction suit son cours et que le procès aura bien lieu. Entre temps, des inculpés sont élus députés à l'Assemblée nationale. Certains inculpés ont annoncé leur candidature à la présidentielle de cette année. Au niveau de la justice, silence radio. On a donc



comme l'impression qu'il n'y aura jamais de jugement dans cette affaire. En cas d'un éventuel jugement aucune partie ne peut solliciter une contre expertise puisqu'avec la démolition de ces bâtiments endommagés, le corps du délit a disparu.

Face à ce laxisme, la classe politique toute tendance confondue semble se complaire, se préoccupant juste de la préparation du prochain scrutin présidentiel. On peut donc légitimement se poser cette question : A qui profite le crime ?

Manifestations de rues de l'opposition Le MJPG s'élève contre toute entrave du processus électoral

« Rien ne justifie la marche prévue par l'opposition pour le mardi 13 janvier 2015 si ce n'est pousser les jeunes à la violence et à l'insurrection. »

Telle est la position affichée par le Mouvement des Jeunes pour la Popularisation de la bonne Gouvernance (MJPG) lors d'un point de presse organisé ce lundi à Lomé, a constaté l'Agence de presse Afreepress. Selon le Président de MJPG, Talikpéti Kadjanatéma, l'opposition doit cesser de prétexter des réformes pour distraire la population de l'essentiel qui demeure l'organisation d'une élection « transparente et crédible ». « La démocratie, c'est l'organisation d'élections crédibles qui permettent au peuple de choisir ses dirigeants. Une bonne démocratie ne doit ex-



clure personne. Alors pourquoi conditionne-t-on l'élection présidentielle à l'adoption de réformes qui peuvent attendre sans qu'il y ait péril sur la démocratie ? », s'est-il interrogé. Tous ceux qui poussent les jeunes à la révolte, a-t-il prévenu, seront soumis à la rigueur de la loi. Pour lui, la question des réformes n'est pas forcément

liée à l'élection présidentielle de 2015. « Une proposition de réformes ne saurait suspendre les lois actuelles. Il y a une Constitution en vigueur, et elle sera respectée », a-t-il indiqué avant d'ajouter que le MJPG se prépare activement à investir très bientôt son président, « le candidat des candidats », Faure Gnassingbé.

Cérémonie de pose de pierre d'une cimenterie à KARA Le Chef de l'Etat se saisit de l'occasion pour montrer le caractère républicain de l'institution qu'il incarne



"Nous ne sommes pas à un meeting politique". Alors qu'il participait à la cérémonie de pose de la première pierre d'une cimenterie dans le Nord du Togo, le chef de l'Etat a vertement remis à sa place le porte-parole des populations de la Kozah qui se livrait à une diatribe contre l'opposition. "Toutes nos excuses à ceux à qui ces propos ont pu mettre mal à l'aise", a-t-il déclaré.

Lors de son intervention, M. F. Gnassingbé a rappelé que le Togo avait fait le choix du pluralisme politique. "Dans notre pays, il y a une majorité, une opposition et c'est le peuple togolais, par ses choix, qui partage les partis politiques. Quand nous venons à des manifestations comme celle-ci, nous venons en tant que Président de tous les Togolais. Nous ne venons pas en tant que responsable de parti politique. C'est le président des Togolais qui est ici aujourd'hui, c'est le gouvernement du Togo qui est présent. On n'est pas Président d'une partie du pays et opposant d'une autre partie et je tiens à ce que l'opposition et ses responsables soient respectés". Par ces phrases, le Chef de

l'Etat voulait tout simplement montrer à ses concitoyens de la région, le caractère républicain de la fonction qu'il occupe. Le Président de la République est là pour tous les togolais et aucune partie du pays ne doit pas le considérer comme sa propriété. Il ne supporte pas qu'on vilipende les responsables de l'opposition. En somme, il déteste le zèle que certains de ses propres militants pourraient être amenés à pratiquer. Le fait même de demander que les responsables de l'opposition soient respectés est une sorte de leçon qu'il donne à ces derniers habitués à s'en prendre régulièrement non seulement à sa personne mais aussi aux membres de son entourage. Nous sommes à quelques mois des élections et le Chef de l'Etat souhaite une campagne apaisée. En cherchant à discipliner ses propres militants, il montre la voie à suivre et la balle est désormais dans le camp des responsables de l'opposition qui doivent s'ils veulent vraiment une élection apaisée comme le Chef de l'Etat, former leurs militants.

SAVOIR

NEWS

La Première Agence de Presse Privée au Togo

www.savoirnews.net

L'INFO en continu 24H/24

Tél (228) 90 04 19 64 / 91 45 34 50 / 99 35 29 23

E-mails : savoir.news@yahoo.fr / info@savoirnews.net



Alerte Virus Ebola

EBOLA : EVITONS TOUS LA PROPAGATION DU VIRUS!

Le virus Ebola, maladie virale hautement contagieuse et très mortelle, sévit depuis quelques mois dans la sous-région ouest africaine. L'Organisation Mondiale de la Santé, OMS, vient de décréter l'épidémie comme une « **urgence de santé publique de portée mondiale** ».

Cela indique donc qu'une mobilisation générale doit être engagée par tous pour éviter la propagation du virus.

Signalons au Centre de Santé le plus proche, aux numéros d'urgences habituels et au **numéro vert 111**, tout cas suspect présentant l'un des signes cliniques accompagnant une forte fièvre suivants :

- diarrhée sanglante
- selles noires
- saignement du nez, de la peau, des gencives ou à tout autre endroit du corps
- sang dans les urines
- crachats contenant des traces de sang
- sang dans les vomissements.

Evitons la contagion de la maladie en observant le respect scrupuleux des règles élémentaires de prévention suivantes :

- éviter tout contact direct avec les personnes malades ou mortes de la maladie
- éviter de manipuler du sang, des sécrétions, des organes ou des liquides biologiques d'animaux ou de personnes infectés,
- ne pas manipuler les gibiers tels que les agoutis, les rats, les souris, les porcs épics, les lièvres, les antilopes, les chauves-souris, les chimpanzés, les gorilles (vivants ou morts).

Evitons tous la propagation du virus d'Ebola !

CECI EST UN MESSAGE DU CONSEIL NATIONAL DES PATRONS DE PRESSE.

Siège : Maison de la presse, Tokoin Trésor
Tél : (00228) 90 11 05 06 / 90 15 87 53 / 22 35 77 66

BP : 81213-Lomé-Togo
Email : conapptogo@yahoo.fr